

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie la Sagouine et ses p'tits acadiens Inc.	Numéro de permis 2013257	Date d'inspection Le 23 février 2023
Nom de l'établissement La Garderie la Sagouine et ses p'tits acadien Inc.		Numéro de téléphone (506) 743-5099
Adresse 73 rue McLaughlin Bouctouche NB E4S 3P3		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	30 mars 2022	10 août 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>Lors de l'inspection de surveillance, les éléments suivants ont été observés;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le ratio enfant-éducatrice/éducateur</li> <li>-Les rapports d'inspections, la routine quotidienne, la procédure d'évacuation, etc. dans un endroit bien en vue dans l'établissement</li> <li>-Le lieu d'exploitation prévu qui a été approuvé n'a pas changé depuis la dernière inspection.</li> <li>- Les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont indiqués avoir été menés chaque mois.</li> <li>-L'établissement fournit une orientation positive aux enfants. Il y a eu observation d'une éducatrice rappeler doucement aux enfants la règle de marcher, consoler un enfant qui pleure en le prenant dans ses bras. Il y a aussi eu observation d'une éducatrice prévoir le besoin à un enfant de boire de l'eau.</li> </ul> <p>Le temps du dodo/repos a été observé, lavage des mains, le temps de la lecture et les jeux libres.</p>

original signé par  
Paula Morin

Le 23 février 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Nadia LeBlanc

Le 23 février 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date